



Séance du 22 avril 2022	
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 15	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre PAILHON (Adjoint au Maire)
<u>Présents</u> : 9	<u>Sont présents:</u> Pierre PAILHON, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Elodie GAZAVE, Hervé REGARDIER
<u>Votants</u> : 13	<u>Représentés:</u> Philippe DANSAUT par Philippe VILLEDIEU, Jean-Noël PAYSSAN par Pierre PAILHON, Christelle GAYE par Christophe ABADIE, Georges MOREAU par Hervé REGARDIER
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Stéphane CAZANAVE, Vivien PUERTOLAS
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvie CABARROU

La séance est ouverte à 18h09. Le quorum est atteint. Il est précisé que, Monsieur le Maire étant empêché, c'est Monsieur PAILHON, Premier Adjoint, qui préside le conseil municipal.

Objet : Location appartement communal - Autorisation signature bail - DE 2022 027

Rapporteur : Pierre PAILHON

Monsieur PAILHON rappelle à l'assemblée que, suite au départ de la locataire fin janvier 2022, le logement accolé à l'accueil de la mairie a été remis en location, après réalisation de travaux.

Les visites et l'étude des dossiers de candidatures ont permis de sélectionner une famille pour cette location. L'entrée dans les lieux est prévue pour ce lundi 25 avril. Le loyer est fixé à 650 €.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal donne délégation pour la signature de ce bail. Monsieur le Maire étant empêché, il revient à Monsieur PAILHON, Premier adjoint, d'officier. Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne délégation à Monsieur Pierre PAILHON pour signer le bail de location du logement situé 1 Eth Castet.

Objet : Loyers Téléskis La Mongie - Validation du paiement - DE 2022 028

Rapporteur : Monsieur Philippe VILLEDIEU

Monsieur VILLEDIEU informe l'assemblée que la commune a eu confirmation, par le SIVU de la station du Tourmalet, du versement prochain des loyers 2021 pour les téléskis Pene Blanque, Pain de Sucre et Carrière. Le SIVU a délibéré ce mercredi 21 avril, pour verser la somme de 43 000 € à la commune de Cieutat.

En effet, comme les années précédentes, ces loyers seront réglés dans le cadre de l'utilisation des terrains communaux de CIEUTAT pour l'exploitation du service public des remontées mécaniques sur la saison d'hiver.

Faute de convention liant les parties, il est nécessaire d'avoir des délibérations concordantes. Il est donc demandé aux membres du conseil de se prononcer sur ce règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement de la somme de 43 000 € en couverture des loyers 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Points d'Apports Volontaires

Une information va être faite à la population, par affichage et insertion sur le site internet, incitant à répartir les dépôts d'ordures ménagères sur les trois sites d'apport, celui du centre bourg étant utilisé en majorité et donc saturé plus rapidement.

- Commémoration 8 mai

La cérémonie aura lieu à 9h30 devant le Monument aux Morts

- Finances

Monsieur VILLEDIEU fait le compte rendu de son entretien au Crédit Agricole, dans le cadre de la souscription d'un emprunt. Le bilan de l'état d'endettement fait apparaître la possibilité de réaliser un crédit d'un montant de 100 000 €. Les différents échelonnements ont été étudiés.

La séance est clôturée à 18h39